

## Responsabilité de tout membre d'un club

(Version 1.1 du 11.05.2020)

Tout membre d'un club qui participe à une activité du club assume les responsabilités suivantes.

- Les directives du Conseil fédéral doivent être respectées, notamment les règles particulières décrites ici.
- Les consignes de l'organisateur doivent être respectées.
- Rester chez soi en cas de symptômes.
- La réduction de la distance de 2 m n'est autorisée que lors du transport entre le terrain d'atterrissage et le terrain de décollage<sup>1</sup>.
- Les règles suivantes s'appliquent pour ces exceptions:
  - Porter un masque.
  - Se désinfecter ou laver les mains.
  - Ne pas prolonger inutilement la durée de cette activité.
- Les vols en biplace sont autorisés si les deux personnes vivent au sein du même foyer.
- Effectuer le trajet seul et de préférence dans son propre véhicule. N'arriver que 15 minutes maximum avant le début de l'activité. Repartir dès la fin de l'activité.
- Emporter avec soi un masque et une petite bouteille de désinfectant. Chaque membre du club connaît les mesures d'hygiène et sait utiliser son masque de protection.
- Ne pas échanger d'objets avec d'autres personnes.
- Emporter soi-même toutes ses provisions.
- Toucher le moins d'objets possible.
- Jeter ses déchets chez soi.
- En cas d'apparition de symptômes après l'activité, aussitôt contacter l'organisateur.

Tout membre du club qui ne respecte pas ces règles sera exclu de l'activité.

---

<sup>1</sup> Remontées mécaniques: conformément aux règles de l'exploitant. Minibus: toujours 5 personnes maximum. Toujours laisser un siège ou l'espace libre correspondant entre les passagers, qui ne doivent pas être assis les uns derrière les autres. Exemple pour trois rangées: 2 personnes, 1 personne, 2 personnes (chauffeur incl.).